

Au cours de la semaine dernière, le rapport en question, encore incomplet, a été déposé au procureur général du Québec. Je suis sûr que la Chambre ne voudrait pas que mes propos portent préjudice à la position du député de Saint-Jean-Iberville-Napierville, ni que je paraisse anticiper sur les conclusions que le procureur général du Québec pourra tirer à la fin de l'enquête. En conséquence, monsieur l'Orateur, je ne crois pas souhaitable d'en dire davantage là-dessus pour l'instant.

(Plus tard)

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer les lettres dont j'ai parlé dans la déclaration que j'ai faite plus tôt et qui ont été échangées entre l'ancien ministre des Travaux publics et moi-même et le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville et moi-même. J'aimerais également déposer un numéro spécial de la *Gazette du Canada* du 8 février, qui renferme la proclamation du drapeau national du Canada.

(Texte)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DUPUIS—RECTIFICATION À PROPOS DE CERTAINS ARTICLES DE JOURNAUX

L'hon. Yvon Dupuis (Saint-Jean-Iberville-Napierville): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, ainsi que je vous en ai donné avis dans une lettre que je vous ai adressée, de Saint-Jean-Iberville, en date du 29 janvier dernier. Elle porte sur les interprétations erronées qui ont été faites dans certains journaux à la suite de ma démission comme ministre d'État.

Monsieur l'Orateur, je remercie le très honorable premier ministre (M. Pearson) d'avoir bien voulu déposer sur la table du greffier les deux lettres qui ont été écrites, une par lui et l'autre par moi, en date du 22 janvier 1965 et qui confirment qu'après avoir rencontré le premier ministre à quelques occasions et après avoir discuté de la situation depuis quelque temps, j'ai convenu avec lui que je devais remettre ma démission comme ministre d'État, et je me suis exécuté.

Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler à la Chambre que depuis ma démission comme ministre d'État, je me suis refusé à tout commentaire aux journaux parce que je croyais qu'il était de mon devoir d'attendre mon retour ici, à Ottawa, pour faire part à mes honorables collègues de la Chambre des communes des motifs qui m'ont amené à remettre ma démission en tant que ministre d'État.

Si j'ai gardé silence, monsieur l'Orateur, il n'en fut pas de même pour certains journaux et certains personnages qui y sont allés de leurs histoires et ont presque réussi, pendant

un certain temps, à créer une image irréversible de ma culpabilité fondée.

Vous conviendrez, monsieur l'Orateur, que j'ai fait preuve de beaucoup de patience en ne bondissant pas d'indignation et de colère en voyant certains articles libelleux, mensongers et tendancieux qui ont paru au sujet de ma personne dans les journaux. Je n'ai pas à énumérer ici les noms de ces journaux ni à lire tous ces articles mensongers, mais je me contenterai, dans le but de vous persuader, si vous ne l'êtes pas déjà, monsieur l'Orateur, du bien-fondé de ma question de privilège, de citer quelques passages d'articles parus dans les journaux qui constituent le fond de cette question de privilège.

Dans le journal *Le Devoir* du lundi 25 janvier 1965, le journaliste Mario Cardinal écrit, en première page, un article coiffé du titre suivant:

Yvon Dupuis aurait reçu un cadeau de \$10,000 d'un promoteur d'hippodrome.

Cet article était libelleux, mensonger et par conséquent diffamatoire. Le journaliste, toujours dans le même article, osa écrire ce qui suit:

Une chose est certaine: il (Dupuis) a admis avoir touché les \$10,000.

En écrivant ces lignes, le journaliste fait preuve de méchanceté et de jaunisme. Son écrit constitue une flagrante et malhonnête atteinte à mes privilèges de membre de la Chambre des communes. Je déclare, ici, devant mes collègues, que je n'ai jamais touché les \$10,000 dont parle ce journaliste et encore moins avoué les avoir touchés.

Il fallait également lire, monsieur l'Orateur, le journal *La Presse* de Montréal du samedi 23 janvier 1965 pour se rendre compte jusqu'à quel point des journalistes peuvent en écrire long sur un sujet dont ils ne connaissent aucun détail. Comme ils ne savaient absolument rien de l'affaire, ces journalistes ont laissé libre cours à leurs préjugés les plus condamnationnels, à leur instinct le plus abject et à leur esprit imaginaire le plus tendancieux pour tenter de ternir ma réputation devant l'opinion publique. Ce numéro du journal *La Presse* du 23 janvier n'offrirait cependant à ses lecteurs aucune preuve de culpabilité contre moi, ni aucune explication valable sur les causes de mon départ du cabinet. Quand le lecteur avait fini de lire les innombrables articles parus dans ce numéro, il se demandait: «Mais au juste, qu'ont-ils donc exactement à reprocher à Yvon Dupuis?». Ce n'est que dans des éditions subséquentes que le journal *La Presse* a commencé à raconter des rumeurs et des histoires glanées ici et là au cours d'enquêtes menées par une équipe de journalistes qu'on avait lancés à la recherche de scandales contre l'ancien ministre d'État.

[Le très hon. M. Pearson.]